

qui permettait de les servir.  
5<sup>e</sup> Le Garnier à la ville des Veilleurs

Alphonse le 4 mai 1854  
M. de Mairie

52069

M. de Mairie rappelle la libération française des  
veilleurs civils qui dans les mois qui suivirent  
la libération s'abandonnèrent à mener à Paris about  
qui ils arrivèrent au restaurant, ne s'abandonner.

On en eut, grâce à l'aide de l'Union des  
France françaises qui prit son nom et son argent, il  
avait été possible d'organiser dans un hôpital  
avec l'aide de Veilleurs dans un hôpital  
avant abandonné au feu. Cette maison civile et  
c'est 1946. Elle était entièrement nue et  
brisée, un établissement U.F.A. et a été  
en un hôpital de soins d'urgence au  
hôpital, telle professe comme nos  
jours, rembourser  
les soins qui lui arrivent et  
étaient en service, et fonctionnent en fait comme un  
établissement communal.

Il fut reconnu avec M. de Mairie de la population  
dont on ne faisait pas dans la libération  
et la parfaite compréhension de nos  
jours et de nos grandes années, qui  
ont été organisés pour  
Mairie de libération.

La nomination de Mairie. L'homme et la  
prochainement de l'hôpital nous ont donc

Directeur  
Basses  
iale. Le  
ion. Ad.  
présentant  
dans un  
tendons  
un lieu  
Le maté.  
ville -  
riation  
la  
l'hôpital  
de l'hôpi.  
s locaux  
Vieilles  
ique des  
vivants  
à abrit  
Foyers  
gent, il  
accord  
pratique.  
Le 20  
une œuvre  
us possible  
vement  
nboursera  
pour  
un

à examiner dans son ensemble le problème ho.  
Il a paru désirable, sans changer l'atmosph.  
de nos établissements de vieillards de les réunir  
et à l'administration du nouveau directeur de  
cette réorganisation. surjoints aux les deux co  
soient, comme l'hôpital des services municip.

Nous avons donc exposé la situation in  
dans Argenta Président de la S<sup>te</sup> des Foyers

Par lettre du 13 août, M. le Commandant  
a fait connaître son accord pour la remettre  
les Maisons du Gua et de S<sup>te</sup> Augustin.

Le Conseil charge M. le Maire d'exprimer  
Commandant Argenta de la S<sup>te</sup> des Foyers  
de sa reconnaissance. Royan n'oubliera pas  
des Foyers V.F.A. a apporté spontanément un  
siccacé grâce auquel il fut possible de so  
plus malheureux des sinistrés. Il remercie  
Commandant Argenta de sa venue pour m  
le plein épanouissement d'une œuvre qui il  
a faire naître.

Il décide ensuite.

1<sup>o</sup> - que la ville accepte les mai  
et de S<sup>te</sup> Augustin dont la S<sup>te</sup> V.F.A.

2<sup>o</sup> - qu'il sera demandé que le  
Gua et de S<sup>te</sup> Augustin soient admini  
considérées comme annexes de l'hôpital et  
administrées par le Directeur de cet hôp

3<sup>o</sup> - que cette nouvelle organisation  
effe<sup>t</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 1953.

4<sup>o</sup> - que dans le cas où les firm  
ministratives donnant dans le cadre du ca  
lier de Royan le statut d'établissement  
maisons du Gua et de S<sup>te</sup> Augustin, ne ser  
achevées le 1<sup>er</sup> janvier 1953, il y aurait  
avec le Directeur de l'hôpital plus concerté  
rent sur les nouvelles bases le fonctionnement  
établissements